

Réservé à la Municipalité

Matricule :

Date de réception de la demande :

Coût : 35 \$

Validité : 1 an

Veillez remplir le formulaire suivant au complet en cochant les cases appropriées, en donnant les mesures et les dates lorsque demandées. Veillez signer et dater aux endroits désignés à cet effet.

SECTION 1 : Documents nécessaires à l'étude de la demande de permis

Documents à joindre à la demande	Réservé à la Municipalité Documents joints à la demande
Plan d'architecture du bâtiment existant et de l'agrandissement <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation projetée du bâtiment - Emplacement des chambres existantes et à venir 	
Plan d'implantation <ul style="list-style-type: none"> - Dimension du bâtiment existant - Dimension de l'agrandissement - Localisation des lacs et cours d'eau, de la bande de protection naturelle, des zones inondables - Localisation de l'installation septique - Localisation du puits 	

SECTION 2 : Propriétaire et adresse postale

Nom : _____	
Adresse : _____	Ville : _____
Province : _____	Code postal : _____
No de téléphone : _____	
Adresse courriel : _____	

Le requérant est-il propriétaire ? OUI NON

Si non, une autorisation du propriétaire le désignant comme mandataire pour agir en son nom est-elle fournie? OUI NON

SECTION 3 : Localisation des travaux

Adresse des travaux : _____
Lot(s) : _____

SECTION 4 : Exécutant des travaux

Nom : _____	
Adresse : _____	Ville : _____
Province : _____	Code postal : _____
No de téléphone : _____	No de télécopieur : _____
No de licence R.B.Q. : _____	No d'entreprise N.E.Q. : _____

SECTION 5 : Montant des travaux

Montant estimé des travaux

SECTION 6 : Genre de bâtiment

Résidentiel :	Unifamilial Bi/trifamilial Multifamilial
Autre :	Commercial Agricole Industriel Autre
Nombre de chambres existantes :	
Nombre de chambres à venir :	
Capacité de l'installation septique : (En nombre de chambres, litres ou gallons)	
Le terrain est-il cadastré ?	

SECTION 7 : Caractéristiques de l'agrandissement

Implantation de l'agrandissement	Marge Avant : Marge arrière : Marge latérale droite : Marge latérale gauche :
NB : les marges sont calculées à partir de la partie la plus avancée des fondations	
Dimensions de l'agrandissement	
Hauteur de l'agrandissement	
Nombre d'étage	
Type de fondation	
Forme du toit	Plat : Pente :
Matériaux de finition extérieure	
Matériaux de finition intérieure	

Si l'agrandissement vise la modification, l'agrandissement ou une nouvelle fondation un certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre doit être fourni à la Municipalité une fois la fondation coulée.

Article 2.7.1.1 du règlement n° 2001-15 Règlement concernant l'émission et la tarification des permis et certificats pour fins d'application des règlements d'urbanisme

« Lorsque les fondations sont coulées ou mises en place, le requérant du permis de construction doit, avant de remblayer les fondations, fournir un certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre, dûment autorisé en vertu de la Loi sur les arpenteurs-géomètres (L.R.Q., c.A-23) et ses règlements. »

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE OU DU REQUÉRANT

«**Je, soussigné(e),** _____ certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets et que je me conformerai à leurs dispositions et à celles du règlement d'urbanisme en vigueur.»

Je reconnais que l'émission du présent permis ou certificat ne me dispense pas de l'obtention de tout autre document requis d'un autre service, agence, autorité, ministère ou régie tant au niveau municipal, provincial ou fédéral ayant juridiction relativement à la présente demande.

Je reconnais également que mon droit de construire ou d'effectuer des travaux peut-être affecté par des servitudes établies par la loi ou par contrat. Malgré l'obtention du permis ou certificat municipale je devrai m'assurer du respect de ces servitudes.

Aucune mention dans la présente demande de certificat ne peut avoir pour effet de soustraire toute personne à l'application d'une loi ou d'un règlement du gouvernement du Québec ou du Canada. La municipalité peut également effectuer des vérifications et des inspections étant établi que la municipalité ne s'engage aucunement à effectuer quelque vérification ou inspection que ce soit, cette responsabilité incombant au(x) propriétaire(s) ou à toute personne qu'il peut spécifiquement ou généralement mandater à cet effet. La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions du présent certificat doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

Signé à : _____

Date :

_____ **201** _____

X _____